

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 03 avril 2018.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 13 février 2018 :

Portant sur les travaux d'assainissement, place du Château pour reprise de branchements non raccordés au réseau d'assainissement collectif par la SAUR – Villeneuve de Berg (07) pour un montant de 1 728.00 euros HT soit 2 074.08 euros TTC.


2 – Décision du 02 mars 2018 :

Portant sur l'installation et formation sur site du logiciel cimetière par le fournisseur INFOROUTES de l'Ardèche – 07430 DAVEZIEUX pour un montant de 731.50 euros HT soit 877.80 euros TTC.

3 – Décision du 02 mars 2018 :

Portant sur le renouvellement du contrat abonnement service Téléalerte par le fournisseur CII Industrielle – 8 rue Edgar BRANDT – 72000 MANS pour un montant de 1 093.87 euros TTC pour une durée de trois ans renouvelable de 2018 à 2020.

Fait à Alba La Romaine, le 03 avril 2018

 REÇU A
LA PREFECTURE LE
06 AVR. 2018

Le Maire,
André VOLLE.

